

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le dix du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le deux du mois d'avril 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2019
Séance du 10 avril 2019

N°19

Objet : Conventions de mises à disposition individuelles de personnel PAA – Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban
Garage, Manifestations-logistique

Est nommé secrétaire de séance : Michel BLANC

Etaient présents :

AUBERT Serge (jusqu'au rapport n° 28), AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 28), BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CASA Chantal, CAZERES Benoit, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger (jusqu'au rapport n° 18), JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise (à partir du rapport n° 2), OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 25), POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel (jusqu'au rapport n°27), TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à BECCARIA Lilyane

Etaient représentés :

AILHAUD Régine a donné pouvoir à BONNET Brigitte
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à MAZAL Ambroise
AYMES Bernard a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
BAUDOU MAUREL Marie Anne a donné pouvoir à THONATTE Lionel
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
CHATARD Gilles a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
COMBE Gérard a donné pouvoir à FIGUIERE Delphine
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
NICOLSI Philip a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel
ORSINI Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle (jusqu'au rapport n° 5)

Etaient excusés :

AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PELESTOR Michel
BOURJAC Jean Marie	ROCHAT Jacques
CAREL Serge	RONDEAU Daniel
DE VALCKENAERE Gilles	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	

Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

Les agents du service garage et manifestations logistique de la Moyenne Durance exercent des missions à la fois pour la Communauté d'Agglomération Provence Alpes et pour la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban.

Par délibération du 12 décembre 2017 et du 12 décembre 2018, la Communauté d'Agglomération Provence Alpes a conclu des mises à dispositions individuelles pour les personnels affectés aux services suivants : garage, manifestation logistique et bâtiments de la Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban pour le premier trimestre de l'année 2019.

Il convient

- de renouveler les mises à disposition pour une durée de trois mois du 1^{er} avril 2019 au 30 juin 2019 selon les quotités suivantes :
 - o Mises à disposition auprès de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes des 3 agents affectés au service garage de la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban pour une quotité de 20% chacun,
 - o Mises à disposition auprès de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes des 6 agents affectés au service manifestation logistique de la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban pour une quotité de 50% chacun,

Le coût de la mise à disposition des agents du service manifestation logistique s'élève à 25 103.13 €.

Le coût de la mise à disposition des agents du service garage s'élève à 4169.5 €.

	Collectivité d'origine	Collectivité bénéficiaire	Grade	Quotité de la mise à disposition	Service
1	Château Arnoux Saint Auban	PAA	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	20,00%	Garage
2	Château Arnoux Saint Auban	PAA	Cadre d'emplois des adjoints techniques	20,00%	Garage
3	Château Arnoux Saint Auban	PAA	Cadre d'emplois des adjoints techniques	20,00%	Garage
4	Château Arnoux Saint Auban	PAA	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	50,00%	Manifestations -logistique
5	Château Arnoux Saint Auban	PAA	Cadre d'emplois des adjoints technique	50,00%	Manifestations -logistique
6	Château Arnoux Saint Auban	PAA	Cadre d'emplois des adjoints technique	50,00%	Manifestations -logistique
7	Château Arnoux Saint Auban	PAA	Cadre d'emplois des adjoints technique	50,00%	Manifestations -logistique
8	Château Arnoux Saint Auban	PAA	Cadre d'emplois des adjoints technique	50,00%	Manifestations -logistique
9	Château Arnoux Saint Auban	PAA	Cadre d'emplois des adjoints technique	50,00%	Manifestations -logistique

Il est proposé d'autoriser Madame la Présidente de signer les conventions de mise à disposition avec la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban concernant les agents du service garage et les agents du service manifestations-logistique.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20190410-19_10042019